

Policy paper n° 17

---

# Démocratiser la démocratie européenne

---

Quelles voies pour une délibération inclusive et transnationale de qualité ?

Stephen Boucher

## Stephen Boucher

Avant de rejoindre Notre Europe, Stephen Boucher a été successivement responsable d'un programme de coopération entre la Faculté d'Economie et Science Politique du Caire et Sciences Po Paris, consultant en lobbying à Bruxelles et Londres, conseiller pour les affaires européennes et internationales auprès de la vice-première ministre et ministre fédérale belge de la mobilité, et consultant en matière de politiques énergétiques. Il a enseigné le lobbying en Europe à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Franco-américain, il est titulaire du Mid-career Master de Harvard en administration publique, d'un DEA en politique comparée et du diplôme de Sciences Po Paris.

Il publiera deux ouvrages aux éditions Le Félin en 2006 : *La révolution de l'hydrogène – Vers une énergie propre et performante ?* et *Les thinks tanks dans la guerre des idées*.

## Notre Europe

*Notre Europe* est un groupement indépendant d'études et de recherches dédié à l'unité européenne. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

*Notre Europe* participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

*Notre Europe* prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante.

## Résumé

La délibération entre citoyens est une condition essentielle de la démocratie, qu'elle soit représentative, ou qu'elle prenne des formes plus « directes » ou « participatives ». Au niveau de l'Union européenne, les modalités d'une délibération transfrontières restent à inventer. Face à ces constats, des formes nouvelles de « dialogue citoyen » ont été inventées. Toutefois, même ces formes novatrices n'offrent pas la garantie d'une délibération collective de qualité, c'est-à-dire permettant à la section la plus large et diversifiée possible de citoyens de se forger et d'exprimer une opinion propre, basée sur une information assimilable et équilibrée.

Sur la base notamment des débats relatifs au référendum français du 29 mai 2005 sur le Traité constitutionnel de l'UE, ce papier s'efforce

- de relever les insuffisances des formes traditionnelles ou novatrices de débat,
- de caractériser ce que devrait être une délibération collective améliorée, et
- de dégager des pistes de réflexion pour la recherche et l'action en la matière.

# Table des matières

« Donner la parole et l'écrit à tous les citoyens »... certes, mais comment ?	p.1
1 Les conditions d'une délibération citoyenne de qualité	p.4
<hr/>	
1.1 Définition, objectifs et contraintes de la délibération collective	p.4
1.2 La campagne référendaire française de 2005 : révélatrice des insuffisances de la délibération collective moderne	p.10
1.3 Pratiques de délibération novatrices : on peut faire mieux	p.13
2 L'imagination procédurale au service de la démocratie délibérative - Pistes de recherche	p.18
<hr/>	
Conclusion provisoire : un champ qui reste à explorer	p.20
Annexes	p.21

## « Donner la parole et l'écrit à tous les citoyens »... certes, mais comment ?

*Une étudiante me sourit dans la rue, et me tend par une après-midi ensoleillée de juin 2005, sans mot dire, un questionnaire de plusieurs pages dans lequel M. Jean François-Poncet, président du Comité de Bassin Adour-Garonne m'invite à m'exprimer sur « les priorités et les moyens de conduire toutes les ressources en eau au bon état écologique prescrit par les lois européenne et française, ainsi que sur le 'programme de travail' préparant la révision du S.D.A.G.E. (voir en dernière page) ». Heureusement, je dispose, « de six mois pour parcourir les documents mis à [ma] disposition dans les Préfectures, Sous-préfectures et dans les services de l'Agence de l'Eau ainsi que sur Internet ». En conformité avec la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour un politique communautaire de l'eau, ceci devrait me permettre de déterminer mon opinion quant à savoir, entre autres, si « le coût des travaux anti-pollution doit être intégré dans le prix de l'eau payé par les usagers et des produits vendus aux consommateurs », permettant au Comité de déterminer sur ce point comment « faire face aux travaux nécessaires [pour améliorer la qualité des rivières] »...*

L'objectif devrait être de créer un 'espace' transnational où les citoyens de différents pays peuvent discuter ce qu'ils perçoivent comme étant les défis importants pour l'Union», Commission européenne, COM2001(428)Final

La compréhension du rôle de l'électorat en politique a bien changé depuis que Montesquieu écrivait dans L'esprit des lois que « le peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité [mais il] n'est pas propre à gérer par lui-même ». Pourtant, Robert A. Dahl le démontre, la représentation s'est longtemps développée à l'exclusion de la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques et à la décision<sup>1</sup>. Au niveau européen, plus de quarante ans après que le Général de Gaulle ait déclaré que l'Europe ne serait véritablement née que le jour où les différents peuples seraient associés directement au processus décisionnel<sup>2</sup>, par des référendums organisés le même jour dans toute la communauté, les modalités d'une démocratie communautaire « directe » et « participative » continuent de se mettre en place. On ne fait aujourd'hui qu'entrevoir la possibilité, encore éloignée, d'organiser des référendums concomitants et paneuropéens et de permettre un droit d'initiative populaire au niveau communautaire. Nombreux sont encore ceux qui estiment que démocratie directe et participative font concurrence à la démocratie représentative (notions précisées en [Annexe 1](#)).

L'association des citoyens à la définition des politiques publiques et à la décision apparaît pourtant chaque jour plus nécessaire, pour des raisons d'efficacité gouvernementale, et pour des raisons morales, liées à la légitimité du pouvoir. Les confusions communément

---

<sup>1</sup> Robert A. Dahl, *On Democracy*, Yale University Press, New Haven & London, 1998, p.39

<sup>2</sup> Référence reprise du *Guidebook to Direct Democracy in Switzerland and Beyond*, Initiative & Referendum Institute Europe, Amsterdam, 2005, p.108

entretenues entre démocratie représentative, directe et participative révèlent un oubli commun : la démocratie, sous quelque forme que ce soit, ne peut se concevoir sans des discussions et délibérations préalables actives et riches entre citoyens, et entre ceux-ci et leurs représentants. La discussion permet de se forger une opinion, la délibération collective permet aux « membres d'un corps collectif de communiquer entre eux en vue de parvenir à une décision commune »<sup>3</sup>. Concevoir les formes directes, représentatives et participatives de la démocratie comme parfois incompatibles, ou se faisant concurrence illustre le manque d'attention accordé à la délibération, fondement de la démocratie et principe unificateur de ses différentes variantes.

La délibération est notamment négligée entre citoyens des Etats membres de l'Union européenne. Les débats politiques restent en effet cloisonnés dans les frontières nationales et « l'espace public européen » peine à émerger. La délibération collective n'est pourtant pas l'apanage des régions ou des Etats-nations, elle se justifie pleinement au niveau communautaire. La Commission l'a reconnu à de multiples reprises : « l'objectif, affirme-t-elle, devrait être de créer un 'espace' transnational où les citoyens de différents pays peuvent discuter ce qu'ils perçoivent comme étant les défis importants pour l'Union ». Toutefois, sous couvert de « dialogue citoyen », on se contente pour l'essentiel d'organiser le dialogue avec les organisations de la société civile présentes à Bruxelles, ou de fournir des outils d'informations permettant aux citoyens de s'informer et éventuellement de s'exprimer, sans provoquer et organiser la discussion entre eux et avec eux, au-delà qui plus est des frontières<sup>4</sup>. Participation et délibération sont certes complexes au niveau communautaire. Les obstacles linguistiques et géographiques compliquent la tâche. En réalité, les modalités de la délibération collective européenne restent à inventer.

Or, que ce soit l'anecdote personnelle relatée plus haut, ou le référendum français de mai 2005 sur le Traité constitutionnel, les formes « directe » et « participative » de la démocratie soulignent un des enjeux essentiels de la délibération : les gouvernants et les autorités compétentes doivent s'efforcer de créer les conditions d'un débat réel, c'est-à-dire qui soit, selon les termes de Pierre

« Le problème n'est pas d'être pour ou contre le référendum. C'est la qualité de la délibération accompagnatrice qui est décisive », Pierre Rosanvallon, 2 juin 2004

---

<sup>3</sup> Bernard Manin, *op. cit.*

<sup>4</sup> COM (2001)428 Final, "European Governance, A White Paper", 25.7.2001. Il est intéressant de noter que la "participation" (p.10) et la meilleure implication des acteurs tiers (p.11) se concentrent avant tout sur les modalités d'information du public et ne proposent pas de modalités d'inclusion délibérée de la part des autorités européennes. « Providing more information and more effective communication are a pre-condition for generating a sense of belonging to Europe. The aim should be to create a transnational 'space' where citizens from different countries can discuss what they perceive as being the important challenges for the Union. This should help policy makers to stay in touch with European public opinion and could guide them to identifying European projects which mobilise public support." On constate aussi dans COM(2002)277 final, "Towards a reinforced culture of consultation and dialogue" que derrière les "citoyens", on entend en réalité "interested parties" ou "stakeholders" et « reaching out to citizens through regional and local democracy ».

Rosanvallon, « ouvert et intensifié »<sup>5</sup>. Ce qui implique un changement culturel certain par rapport à une conception strictement représentative des affaires publiques. Il ne leur suffit pas en effet, notamment sur des questions aussi complexes, de fournir des opportunités aux citoyens de discuter d'un enjeu, de s'informer ou de s'exprimer. Rosanvallon remarquait ainsi à l'annonce de la possibilité du référendum français en juin 2004 : « Le problème n'est pas d'être pour ou contre le référendum. C'est la qualité de la délibération accompagnatrice qui est décisive ».

La « démocratie délibérative » – expression a priori redondante – est particulièrement exigeante vis-à-vis des élus puis qu'elle leur impose de s'extraire de leurs batailles partisanses et idéologiques pour limiter les dérivations s'éloignant du sujet en question et pour s'assurer de l'impartialité des informations fournies et de la capacité du plus grand nombre possible de citoyens de se forger une opinion propre, informée. En théorie, elle leur impose tantôt d'assumer leur rôle de législateur, et donc de promoteur de l'intérêt public, tantôt de s'assurer que les conditions permettant aux citoyens de débattre ensemble de leur avenir commun sont réunies. En réalité, le second rôle est rarement pris au sérieux, même lorsque l'ambition affichée, comme dans le cas du Comité de Bassin Adour-Garonne, est « de donner la parole et l'écrit – pour la première fois sur le sujet de l'eau – à tous les citoyens ».

Sous couvert d'idéaux démocratiques, émergent en effet aujourd'hui des pratiques plus ou moins propices à une délibération citoyenne de qualité. Des pratiques réfléchies d'association des citoyens à la conception des politiques publiques et à la décision émergent, elles s'efforcent de « démocratiser la démocratie ». Néanmoins, la réflexion et la pratique relatives à la délibération respectueuse des citoyens, qui les mette en capacité de parler et les protège des tentatives de manipulation, sont encore relativement limitées. Le vocabulaire charrie une forte charge symbolique, mais reste flou, ainsi que les pratiques. Au-delà des effets valorisants, peu d'élus investissent le phénomène de la démocratie participative avec rigueur. Les analyses sur lesquelles ils pourraient s'appuyer, il faut dire, manquent.

De même que les premiers acteurs de l'humanitaire ont dû défendre une définition exigeante et claire des idéaux et de l'action humanitaire pour contrer les récupérations susceptibles de saper les fondements de sa légitimité, il est important que les acteurs politiques – concepteurs, organisateurs, utilisateurs et, espérons, citoyens eux-mêmes – contribuent à définir des standards rigoureux permettant à la délibération publique de remplir pleinement son rôle. Au risque sinon de produire frustration et cynisme.

Nous voulons contribuer à un tel effort. **Constatant le manque relatif de méthodologie de la délibération collective, nous tenterons tout d'abord de cerner les conditions d'une délibération de qualité. Sur la base de cette analyse, nous proposerons des pistes de recherche permettant à terme de développer une méthodologie de la délibération à l'attention des gouvernants européens, nationaux et communautaires.**

---

<sup>5</sup> Pierre Rosanvallon, *Le Monde*, « Vices et vertus du référendum », 2 juin 2004

# 1 - Les conditions d'une délibération citoyenne de qualité

Qu'elle soit « représentative », « directe » ou « participative », la démocratie parfaite n'existe pas plus que les citoyens parfaits ou la délibération idéale. Sans désirer atteindre la perfection, on peut toutefois admettre la perfectibilité. Pour contribuer à l'amélioration des pratiques de délibération publique, nous devons notamment identifier les conditions d'une meilleure délibération collective, analyser les défaillances actuelles auxquelles nous pouvons remédier, et évaluer les formes plus sophistiquées de délibération.

## 1.1. DEFINITION, OBJECTIFS ET CONTRAINTES DE LA DELIBERATION COLLECTIVE

En premier lieu, **qu'est-ce que la délibération collective démocratique** et à quels critères doit-elle répondre ? « *Les théoriciens de la démocratie délibérative*, résume le professeur Loïc Blondiaux (Lille II), *s'entendent a minima sur trois principes*<sup>6</sup> :

- Un principe d'argumentation : le débat démocratique doit consister avant tout en un échange de raisons (...)<sup>7</sup>. Il convient dès lors d'organiser des procédures qui permettront de faire surgir les meilleurs arguments et permettront de s'éloigner d'une conception exclusivement agrégative de la légitimité ;
- Un principe d'inclusion : la discussion doit être ouverte au plus grand nombre, et dans l'idéal à tous ceux qui sont susceptibles d'être affectés par la décision (...) il faut rechercher dans la mesure du possible les conditions d'une discussion égalitaire, libre, non violente et ouverte ;
- Un principe de publicité ou de transparence : qui distingue cette délibération d'autres formes de délibération moins démocratiques et ouvertes. »

En lien avec ces principes, une délibération démocratique « de qualité » devra remplir les **objectifs** suivants :

- permettre à la section la plus large et diversifiée possible de citoyens de se forger et d'exprimer une opinion propre, basée sur une information assimilable et équilibrée ;
- permettre aux opinions minoritaires d'être entendues, faire émerger les opinions non-exprimées voire inconscientes, et s'assurer qu'elles sont prises en compte ;

---

<sup>6</sup> Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique », in *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris : La Découverte, 2004

<sup>7</sup> Sous une autre forme, Bernard Manin affirme : « On dit qu'un corps collectif délibère si les communications précédant la décision consistent en des arguments, entendus dans un sens minimaliste comme une proposition visant à persuader les membres de la collectivité délibérante. »

- permettre une discussion portant véritablement sur les questions examinées et limiter, non pas la politisation du débat, mais les « dérivations » abusivement simplificatrices<sup>8</sup> ;
- encourager plus largement une participation autonome des citoyens à la vie politique de leur pays ;
- ce faisant, promouvoir un mode de gouvernement plus efficace : faire émerger des solutions alternatives aux problèmes examinés, faciliter la mise en œuvre des politiques décidées par la suite, etc.

On contrastera aisément ces aspirations avec l'intérêt parfois égocentrique que les politiques trouvent à l'organisation de la délibération collective. Considérez par exemple les commentaires du Parti Socialiste français relatifs à la démocratie participative régionale : le PS y voit la possibilité de « *donner une plus grande visibilité à l'institution régionale* », de « *corriger l'image trop technocratique et gestionnaire* » de ses choix politiques régionaux, et d'afficher « *une manière de gouverner différente* » de celle de la droite<sup>9</sup>.

Diverses **contraintes** spécifiques à la délibération collective compliquent toutefois la réalisation pratique des objectifs plus ambitieux que l'on peut lui assigner. Elles mériteraient d'être recensées et analysées de manière systématique, mais on relèvera au minimum :

- La surcharge d'information : les citoyens ont, légitimement, une capacité d'attention limitée aux débats politiques en cours. Les moins attentifs d'entre eux reçoivent des bribes d'information – trop souvent inexactes ou dénuées de contexte – de la télévision, des magazines, et par ouï-dire. L'expérience montre que le public entend parler pour la première fois d'une question au moment d'une crise. Par exemple, aux Etats-Unis, 69% des citoyens américains nommaient l'énergie comme le problème le plus important pour leur pays pendant la crise énergétique de 1979. Au début des années 1980, le pourcentage était tombé à zéro, où il est resté pendant le reste de la décennie<sup>10</sup>.
- La psychologie sociale a montré que la capacité à écouter et assimiler des informations contradictoires avec son opinion propre est restreinte par deux phénomènes : le biais de confirmation (« confirmatory bias ») et la polarisation de groupe (« group polarisation »). Bernard Manin les décrit ainsi : « en l'absence de dispositions spécifiques incitant activement les individus à prendre en considération les informations et des points de vue opposés à leurs propres croyances, une discussion aura les plus grandes chances de renforcer leurs opinions antérieures. » Manin conclut

---

<sup>8</sup> La priorité selon P.Rosanvallon est d'éviter « l'utilisation d'un scrutin pour exprimer une opposition de fait extérieure à son objet et donc en annuler le contenu spécifique », *ibidem*.

<sup>9</sup> Cité par Le Monde, « Les régions réinventent la démocratie participative », 5 juillet 2005.

<sup>10</sup> Ann Stouffer, Mark Richards, « Constructive Public Involvement in Decision-Making for Long-Term Sustainable Systems », Bisconti Research Inc, Washington DC,

de ces analyses que « la présence de points de vue divers dans une discussion ne garantit pas son caractère critique » et donc qu' « il faut organiser la délibération de manière spécifique si l'on veut que des arguments opposés y soient présents et que, dans le cas de la délibération pratique, le corps délibérant pèse adéquatement le pour et le contre des actions envisagées. (...) Au sein d'une assemblée délibérante, la contradiction doit être instituée, non pas seulement espérée. » 11

- Deux autres phénomènes bien connus des psychologues et sociologues sont ceux de l'exposition sélective et de la fragmentation sociale : de par leur parcours et environnement social, les citoyens ne sont pas naturellement exposés à des points de vue différents.
- La complexité inhérente à tout débat social : il y a ceux qui, face à un débat complexe comme celui sur le Traité constitutionnel, estiment que les sujets « technocratiques » ne peuvent être soumis à la question populaire, car susceptibles de simplifications et détournements abusifs. D'autres, comme nous, estiment que tout débat public est nécessairement complexe et qu'il faut donc permettre aux citoyens d'accéder à une information assimilable et faire émerger leurs interrogations propres par une démarche pédagogique, qui va habiliter les citoyens à s'exprimer (en référence à la notion en langue anglaise « d'empowerment »).
- La monopolisation du débat par les élites : représentants élus, technocrates, médias, groupes d'intérêts, et autres experts ont un rôle incontournable et essentiel à jouer dans la définition des termes du débat. Ils identifient et traduisent en termes intelligibles pour tous les préoccupations citoyennes et participent à formuler les alternatives, de manière plus ou moins heureuse. Le pouvoir de ces acteurs tient ainsi en grande partie à leur capacité à contrôler les termes du débat. La tentation est donc forte pour ceux-ci d'imposer un agenda plutôt que d'être à l'écoute des citoyens. La

---

<sup>11</sup> Cass Sunstein explique dans *Why Societies Need Dissent*, Harvard University Press, Cambridge, MA, 2003, particulièrement le chapitre 6 : "The Law of Group Polarization" : "*informational and reputational influences in producing conformity and cascades (...) provide the background for an examination of group polarization (...). A deliberative group ends up taking a more extreme position than its median member took before deliberation began.*" Bernard Manin se fonde sur ces études pour examiner les implications pour la délibération démocratique : "*On ne voit aucune raison pouvant faire souhaiter que des groupes délibérants radicalisent systématiquement leurs positions dans le sens de leurs penchants extérieurs*" (*ibidem*). Il analyse donc les raisons d'un possible déséquilibre dans les délibérations : diversité superficielle des participants ; caractère orienté des arguments pratiques d'un groupe ayant le même objectif, surtout s'ils sont animés par un même état émotif. Manin décrit différentes situations théoriques où le groupe aurait en apparence une excellente délibération, « *aurait 'beaucoup d'idées'* », mais où « *la recherche des idées et des arguments serait elle-même biaisée* » et la délibération en réalité « *serait insuffisante, ou du moins, biaisée* ». « *Une assemblée délibérante, même diverse, ne considère pas nécessairement le pour et le contre des actions qu'elle envisage* ». Il évoque la technique d'accusation en illégalité, sorte de « *seconde lecture* » des décisions prises par l'Assemblée d'Athènes : « *devant les tribunaux la décision était examinée de manière nécessairement contradictoire, chaque partie ayant eu, en outre, le temps de préparer son dossier (...)* une construction institutionnelle délibérément imposée. » L'expérience montre qu'il est plus efficace d'amener les citoyens à considérer les points de vue différents de manière indirecte. « *Quoiqu'il en soit, dans une délibération en vue de l'action, on ne peut pas attendre que la mise en présence de points de vue divers produise spontanément la confrontation des arguments pro et contra, ni leur prise en compte équilibrée.*

réalité est que les responsables de partis sont souvent emprisonnés par des considérations tacticiennes et mènent les débats par dessus la tête des citoyens. La situation se complique du fait que ce sont généralement les autorités publiques compétentes qui organisent les initiatives de démocratie participative.

- Les inégalités d'accès à la délibération pour des raisons socio-économiques : ce n'est pas une problématique nouvelle. Les théories classiques de la démocratie aussi bien que les théories marxistes se sont préoccupées de l'accès de différentes couches sociales au pouvoir et à la table de discussion. Toutefois, si l'analyse est ancienne, les implications pratiques pour une délibération réellement inclusive sont toujours d'actualité : ceux qui sont les victimes d'un ordre social donné seront probablement les moins à même d'amener la délibération collective à remettre en cause cet ordre<sup>12</sup>. Enfin, c'est une évidence importante de rappeler que tous les citoyens n'ont pas, du fait de leur niveau éducatif, la même capacité à absorber l'information et entrer dans la délibération. Ceci nécessite un accompagnement adéquat pour permettre à tous de s'approprier le débat.
- L'intérêt contrasté pour les questions européennes : le manque relatif d'intérêt des citoyens pour les questions européennes aggravent ces phénomènes. Comme l'analyse Elvire Letourneur-Fabry, chargée de mission à la Fondation Robert Schuman et auteur d'une thèse sur la citoyenneté européenne : « *L'équation à résoudre est celle de l'apparente contradiction entre le souhait exprimé dans les sondages d'être mieux informés sur les politiques communautaires et la faible 'consommation' d'informations qui s'y rapportent. Des efforts persistants de pédagogie et de communication permettent d'assurer une familiarisation croissante des citoyens à la spécificité des enjeux communautaire. Mais si on peut l'encourager, la participation des citoyens n'a de sens que si elle vient d'en bas.* » Andrew Moravcsik tire une conclusion sévère de ce manque d'intérêt pour la construction européenne : « *Engaging European citizens will not necessarily create rational (let alone supportive) debate, because those with intense preferences about the EU tend to be its opponents. Average citizens and political parties keep only a few issues—usually those involving heavy tax and spending—in their mind at any one time, and thus respond only to highly salient ideals and issues. The pull of Europe remains weak, while the bread and butter policies citizens care about most, including the welfare and identity issues that dominated referendum debates, remain almost exclusively in national hands. The failure of European elections to generate high turnouts or focus on EU issues over the years suggests that citizens fail to participate in EU politics not because they are blocked from doing so, but because they have insufficient incentive. (...)* »<sup>13</sup>. Tandis que

---

<sup>12</sup> John Gaventa, *Power and powerlessness : Quiescence and Rebellion in an Appalachian Valley*, University of Illinois : 1980

<sup>13</sup> Andrew Moravcsik, "Europe without Illusions: A Category Error", *Prospect*, London, Issue 112 / July 2005

Moravcsik en conclut qu'on ne peut intéresser les citoyens qu'aux enjeux nationaux, on en déduira pour notre part qu'il ne suffit pas de créer des occasions de débattre de l'Europe, mais qu'il faut calibrer correctement le sujet et les conditions du débat pour surmonter ces réticences naturelles.

- L'absence relative de sphère publique européenne : le 'malaise démocratique' européen justifie que l'on poursuive les efforts pour renforcer la pratique démocratique européenne. Parmi les trois piliers du pouvoir démocratique que sont les institutions et les procédures, la responsabilité (« *accountability* »), et l'espace public, note Pascal Lamy, c'est assurément le troisième qui pose aujourd'hui le plus problème au niveau communautaire<sup>14</sup>. Il « *consiste dans un espace public de confrontation, de débat, de discussion des enjeux et de caractérisation politique des solutions* ». C'est en effet l'aspect le plus difficile à faire progresser dans une union hybride de peuples distincts. Comme l'explique Kalypso Nicolaïdis, l'Union a sa logique propre qui exige l'adaptation des modalités ordinaires de la vie démocratique : « *The EU is neither a union of democracies nor a union as democracy ; it is a union of states and of peoples—a 'demoicracy'—in the making. It appeals to a political philosophy of its own—transnational pluralism—rather than some extended notion of the nation-state* »<sup>15</sup>. La délibération collective entre citoyens de différents Etats membres est donc non seulement aussi importante qu'à l'échelon national, mais elle est aussi beaucoup plus complexe. Etre hybride, l'UE ne peut se contenter des techniques de discussion et délibération développées au sein des Etats-nations. Elle requiert tout d'abord un *demos* européen, non pas dans le sens d'une illusoire fusion des identités à laquelle ne rêvent que quelques fédéralistes, mais dans le sens de la promotion d'une sphère politique commune. Qui, selon Thomas Risse, se compose de quatre éléments : [1] la discussion de questions politiques communes, [2] en même temps dans les différents Etats membres, [3] dans le respect mutuel des interlocuteurs, [4] sur des questions

---

<sup>14</sup> Pascal Lamy, *La démocratie-monde, pour une autre gouvernance*, La République des Idées, Le Seuil, Paris, 2004. (1) « *Eléments de légitimité ancrés dans des institutions et des procédures* » ; A ce niveau, on peut affirmer avec confiance qu'il n'existe pas à proprement parler de « déficit démocratique » européen. Les institutions, procédures et pratiques communautaires actuelles garantissent le caractère démocratique de l'Union. (2) « *Tout pouvoir démocratique se fonde ensuite sur son efficacité, (...) : il ne doit pas seulement s'appuyer sur une majorité, il doit également répondre de ses actes.* » A cet égard, les critiques reçues ont suscité des efforts importants de bonne gouvernance : transparence, accès aux informations, rapidité de réponse aux sollicitations extérieures, et autres bonnes pratiques mettent les institutions européennes à un niveau d'ouverture dont pourraient s'inspirer avec profit nombre d'autorités nationales. On notera des avancées récentes, comme l'assurance prise par le Parlement européen dans la procédure de nomination du collège des commissaires. Le Traité constitutionnel permet d'autres améliorations. La représentation des citoyens est directe au Parlement européen, mais forcément distante pour ce qui est des exécutifs. Rôle accru du Parlement européen, élection du président de la Commission par le Parlement, publicité des séances du conseil des ministres. L'importance du dialogue et la démocratie participative sont reconnues par l'article 46 et organisées par le droit d'initiative populaire (article 47-2).

<sup>15</sup> Kalypso Nicolaïdis, "We the Peoples of Europe...", in *Foreign Affairs*, Nov./Dec.2004, p.101

communautaires<sup>16</sup>. Le *demos* européen ne peut exister sans délibération. « *C'est déterminant, car il n'y a pas de peuple sans forum* », résumait Rosanvallon. Et la délibération européenne ne peut exister sans *demos* européen. Sans entrer dans de plus longs développements, la délibération collective européenne est donc à construire. Elle devra au minimum porter sur des questions communautaires intéressant les citoyens. Elle doit amener des citoyens de différents Etats membres à en débattre ensemble, simultanément.

- Des contraintes pratiques : réunir des citoyens pendant des jours entiers sera toujours complexe et coûteux, notamment au niveau transnational. L'ambition par exemple de Jean-Marc Ferry, directeur du Centre de théorie politique à l'Université libre de Bruxelles selon laquelle « *toute décision importante, toute nouvelle étape dans l'intégration européenne doit désormais être mise dans l'arène publique afin que s'exprime le pour et le contre* » est difficilement réalisable dans la pratique si l'on souhaite dépasser les limites des délibérations actuelles<sup>17</sup>. Peut-être faudra-t-il choisir des moments de délibération forts, correspondant à une réelle attente du public, et les mener le mieux possible. D'autant plus au niveau européen que la délibération inclusive et transnationale impose des contraintes linguistiques, matérielles (rencontre des personnes), culturelles (accès à l'information, etc.) nombreuses.
- Le facteur culturel est quant à lui complexe : un citoyen français n'aborde probablement pas une délibération de la même manière qu'un citoyen scandinave ou espagnol. Dans quelle mesure une méthode de délibération construite fonctionnera-t-elle d'un contexte à l'autre ? Et, question plus ardue, comment composer avec ces différences culturelles dans une délibération entre citoyens de différentes nations ? A notre connaissance ces questions ne sont *a priori* pas élucidées.

Enfin, en tant qu'enjeux du combat politique, la participation des citoyens et partant, la délibération collective présentent diverses **limites**, en particulier les nombreuses formes possibles de gadgétisation (à des fins de marketing politique) et de récupération<sup>18</sup>. La délibération collective, nous le notions en introduction, peut être parée de toutes les vertus, mais, dans la pratique, servir à d'autres fins que celles du débat :

---

<sup>16</sup> Thomas Risse, "How Do We Know a European Public Sphere When We See One? Theoretical Clarifications and Empirical Indicators", *European University Institute workshop*, Feb.20-21, 2002

<sup>17</sup> *Le Monde*, 17 juin 2005.

<sup>18</sup> Voir à ce sujet l'évaluation du UK Parliamentary Office of Science and Technology, November 2002, N° 189, p.3, <[www.parliament.co.uk/post/home.htm](http://www.parliament.co.uk/post/home.htm)>.

- retarder la décision ;
- fractionner l'opinion, voire atomiser la parole citoyenne<sup>19</sup> ;
- réprimer l'expression du désaccord sous prétexte d'une quête impérative du consensus, permettant au passage de faire taire l'opposition ;
- satisfaire à bon compte l'attente de dialogue sans tenir compte de la diversité des opinions ;
- détourner la critique pour une gestion insatisfaisante sur les citoyens participants.
- ***Les débats précédant le référendum français de mai 2005, pourtant riches, illustrent ces enjeux.***

## 1.2. LA CAMPAGNE REFERENDAIRE FRANÇAISE DE 2005 : REVELATRICE DES INSUFFISANCES DE LA DELIBERATION COLLECTIVE MODERNE

Trop souvent, les exercices de démocratie représentative (les élections), directe (tels que référendums), ou même participative (par exemple le « Grand Débat National sur l'Énergie » organisé par le gouvernement français en 2003<sup>20</sup>) sont précédés d'une surenchère d'informations et de débats, mais pas d'une délibération qui réponde aux objectifs et contourne les obstacles énumérés ci-dessus. On crée des opportunités de dialogue, et on espère que la délibération se fera dans de bonnes conditions. Dans les faits, bien loin de disposer des moyens de se forger une opinion autonome, les citoyens dépendent de bribes d'informations.

Quoique dense, la campagne référendaire française n'a pas échappé à ces limites. L'erreur serait de penser que la qualité d'une délibération est liée au volume d'activité ou au succès ou à l'échec d'une position. Selon la première hypothèse, la délibération française est certainement une réussite. Selon l'analyse de Stéphane Rozès, directeur de l'institut de sondage CSA Opinion, « *Rarement la France a-t-elle connu un débat d'une telle intensité et qualité, se tenant jusqu'au sein même des familles. Rarement un débat a été si révélateur de ce que nous sommes* »<sup>1</sup>. Pourtant, de son aveu même, « *les hommes politiques n'ont pas su parler au pays, au fond des choses, et non par la médiation des jeux tacticiens* ».

On a surtout constaté en France au cours du premier semestre 2005 des formes communes d'information et discussion, la plus visible étant les **débats télévisés ou radiophoniques** dans lesquels de – prétendus – experts de différents bords présentent leur opinion, que des membres du public peuvent ensuite questionner. Il s'agit plus d'un outil d'information que

---

<sup>19</sup> Si les structures fédératrices, tels que partis politiques, associations, syndicats et autres sont en partie discréditées aux yeux des citoyens « critiques », elles ne jouent pas moins un rôle essentiel d'intermédiaires entre ceux-ci et leurs représentants. Sous prétexte d'instaurer un « dialogue » direct entre gouvernants et gouvernés, la tentation pour les premiers pourrait être de contourner ces structures fédératrices, et le danger pour les seconds de se retrouver exposés tout en se sentant valorisés.

<sup>20</sup> <http://www.debat-energie.gouv.fr/site/index.php>

d'une méthode permettant l'implication du public. Les carences les plus communes de la délibération publique qu'illustre ce type de débat sont à cet égard multiples :

- Le public a eu peu d'opportunité pour distinguer entre des informations conflictuelles, par surcharge d'information et à cause des impératifs inhérents aux médias : pour les orateurs, le manque de temps favorise ceux qui savent le plus efficacement communiquer leur point de vue dans une période de temps limitée. Pour les participants, cela réduit l'information à des formules « choc », simplistes et à des faits frappants, sans distance critique nécessaire. Le débat TV privilégie aussi l'opposition, parfois artificielle, ce qui ne contribue pas toujours à confronter les points de vue, mais souvent simplement à renforcer les préjugés.
- Le débat a fréquemment « dérivé » sur des sujets annexes à l'enjeu réel. Les discussions sont restées essentiellement nationalo-centriques, avec peu de confrontation à des points de vue non français. Les raisons premières du vote exprimées par les électeurs à la sortie des urnes tenaient à la situation politique nationale. Enfin, on a peu cherché à connaître les interrogations réelles du public, mais on a plutôt, semble-t-il, cherché à les forger, qu'elles se nomment « Turquie », « Bolkestein », « Délocalisations », « Raffarin », « plan B » ou « renégociation ».
- La priorité était donnée à l'information venue « d'en haut ». Ceci est visible tout simplement dans la conception traditionnelle des débats publics : on fait d'abord intervenir des « experts », des personnalités politiques, séparés physiquement du public, puis on laisse la possibilité au public de poser des questions. Parmi celui-ci, les questions sont posées par les mêmes types de personnes, en général les plus à l'aise et informées, avec des conséquences multiples sur l'origine et la représentativité des questionnements.
- Des débats franco-français : rares ont été les occasions où des intervenants étrangers sont apparus dans les panels des débats. Quand ce fut le cas, ils furent souvent critiqués comme interférant dans la campagne. Encore plus rares étaient les occasions de confrontation entre citoyens français et d'autres Etats membres.

Autre forme commune de débat fréquent – en mettant de côté les instruments d'information nécessitant une démarche volontaire de la part des intéressés, tels que sites internet, lignes téléphoniques, publications spécialisées, etc. – : le **meeting politique local**. C'est probablement la forme la plus courante et visible d'information du public. La campagne référendaire de 2005 en France n'en pas manqué, plusieurs milliers de réunions, conférences et meetings se sont tenus entre l'annonce du référendum en juillet 2004 et sa tenue fin mai 2005. Même si la contrainte de temps est moindre, ce type d'exercice cumule des défauts similaires au précédent. On relèvera aussi que :

- Les points de vue en présence sont rarement équilibrés : meetings du « oui » ou du « non » sont organisés par les partisans des différents points de vue. Alignant des orateurs le plus souvent défendant la même option, beaucoup de ces réunions ne

permettent pas une confrontation équilibrée des points de vue mais réunissent des partisans d'un même point de vue. A moins de compter sur la capacité de citoyens éclairés à assister à une sélection représentative de meetings...

- Sélection des participants : ne se déplacent à ce type de réunions que les personnes intéressées<sup>21</sup> ou disponibles<sup>22</sup>. Ceci est renforcé par les phénomènes de segmentation des canaux d'information (TV par câble, sites internet, etc.), de ségrégation sociale, sur base résidentielle, socioculturelle, etc. qui se manifestent par « *multiples îlots ou réseaux d'individus partageant une opinion ou des caractères communs* », et dont on peut attendre « *des effets de renforcement et de polarisation* »<sup>23</sup>.

Enfin, la campagne aura vu l'apparition de **formes de débat soi-disant novatrices**, telle que le face-à-face télévisé entre le Président de la République et un panel se voulant représentatif des jeunes Français, le 14 avril 2005. « *Même si j'avais pu obtenir un micro, c'était eux qui en géraient l'ouverture. On était d'abord parti pour être acteurs, on a fini en spectateurs* »<sup>24</sup>. C'est ainsi qu'Emmanuel résumait l'opération à laquelle il avait été convié. Certains de ses collègues étaient moins nuancés : il y avait ceux qui déploraient « *d'avoir été pris pour des guignols* » et des « *potiches* ». Et ceux qui tentaient de se raisonner : « *De toute façon, nous n'aurions pas tous pu parler* ». Pourtant, cette tentative de discussion, conçue par les services de l'Elysée et de la première chaîne de télévision française, TF1, se voulait un moment de délibération collective réfléchi, exemplaire pour le reste de la campagne.

A son actif, cette expérience s'est efforcée de rassembler un groupe divers de citoyens qui n'auraient peut-être pas autrement accédé à un débat sur la Constitution. Elle a donné un peu de temps aux citoyens pour préparer leur entrevue avec Jacques Chirac<sup>25</sup>. Les commentaires déçus des participants soulignent toutefois à quel point il est nécessaire, quand on signale aux citoyens que la parole leur est donnée, de leur offrir les moyens d'engager une vraie discussion. En cela, l'expérience du 14 avril paraît insuffisante :

- Plusieurs des questions posées étaient très spécifiques à la situation personnelle des participants ;
- D'autres questions étaient au contraire très générales, dépassant largement le cadre de la Constitution, voire de l'Union européenne elle-même ;

---

<sup>21</sup> Andrew Moravcsik, *ibidem*, nous le rappelle dans le cas de la Convention : "Enthused by the prospect of a re-enactment of Philadelphia 1787, millions of web-savvy Europeans were supposed to deliberate the meaning of Europe. (...) Of course, the constitutional deliberation did not mobilise Europeans. Few citizens were aware of the 200 conventionnels' deliberations. When testimony from civil society was requested, professors turned up. When a youth conference was called, would-be Eurocrats attended."

<sup>22</sup> Loïc Blondiaux invite à cet égard à faire attention aux horaires : « *Les élus ne pensent jamais aux heures des réunions : les fixer à 19 heures, c'est se priver a priori de la présence des mères de famille* ». Ou encore, « *jamais personne n'a prévu de dispositif de traduction pour les étrangers* ». Interview, *Le Monde*, 5 juillet 2005.

<sup>23</sup> Manin, *ibidem*.

<sup>24</sup> *Le Monde*, 16 avril 2005

<sup>25</sup> Les participants ont été réunis le matin par TF1 pour préparer leurs questions avec les journalistes.

- Naturellement, l'absence de contradiction du seul « expert » invité à répondre ne pouvait donner aux participants le sentiment de disposer des clefs pour comprendre, mais bien plutôt celui d'être utilisé comme prétexte à une leçon à la Nation.
- Cet exercice souligne l'importance de concevoir l'organisation d'un tel type d'exercice, ne serait-ce que pour donner plus de temps aux citoyens pour entrer dans la matière et formuler des questions centrées sur le sujet.

« Même si j'avais pu obtenir un micro, c'était [les animateurs] qui en géraient l'ouverture. On était d'abord parti pour être acteurs, on a fini en spectateurs », Emmanuel, participant au débat avec Jacques Chirac le 14 avril 2005

Au-delà, on notera avec intérêt la multiplication au cours de cette campagne des réunions de quartier, de l'intérêt de la presse non spécialisée pour les questions européennes, des multiples *blogs* et autres forums en ligne, tel celui de *Télérama*. Toutefois, la campagne précédant le référendum sur le Traité constitutionnel aura aussi souligné, si l'on est soucieux de démocratie, les insuffisances des modalités actuelles de

délibération et l'attente forte du public en la matière. La multiplication des débats ne signifie pas la richesse du débat. La grande intensité de la campagne dénote avant tout la soif de discussion des citoyens, y compris sur les questions européennes. De nombreux observateurs auront surtout noté le questionnement profond des modes traditionnels de représentation que dénotait l'attitude des citoyens. La démocratie représentative serait, plus encore qu'auparavant, « en crise »<sup>26</sup>. La campagne a en effet exacerbé la dévalorisation de la démocratie représentative éclairée : « *Le paradoxe de ce vote, c'est la difficulté des leaders d'opinion à voir un débat leur échapper. Les électeurs ne se sont pas déterminés en fonction de ce que les leaders croyaient être les critères déterminants* », conclut Stéphane Rozès, directeur de l'institut de sondage CSA Opinion. Selon l'essayiste Laurent Cohen-Tanugi, « *les citoyens n'entendent plus leurs dirigeants politiques ni leurs autorités morales* »<sup>27</sup>.

La campagne de 2005 n'a pas apporté de réponse substantielle, en termes de nouvelles formes de délibération, à des citoyens globalement critiques, isolés dans leurs sphères politiques nationales, et pour une large part en attente de nouvelles formes de participation. Celles-ci ont émergé ailleurs et sont, elles aussi, perfectibles.

### 1.3. PRATIQUES DE DELIBERATION NOVATRICES : ON PEUT FAIRE MIEUX

Face à de tels constats, les efforts d'invention de nouvelles formes de démocratie participative s'efforçant de répondre aux objectifs d'une délibération collective de qualité et de contourner les obstacles qui s'y opposent se sont multipliés ces dernières années. Elles nous viennent principalement des Etats-Unis et du Danemark. Originales, elles représentent déjà un progrès certain. Elles sont rappelées en [Annexe 2](#).

<sup>26</sup> Selon les participants à un colloque organisé par le Sénat français suite au référendum français, Patrick Roger, *Le Monde*, « Interrogations au Sénat sur la démocratie représentative », 13 juin 2005

<sup>27</sup> Patrick Roger, *ibidem*

Ces différentes techniques présentent un certain nombre de caractéristiques communes, plus ou moins explicitées et réalisées, qui en font l'intérêt et les distinguent d'exercices de démocratie locale, tels que comités de quartiers, ateliers urbains, et autres états généraux « *qui cherchent à institutionnaliser la participation ou la délibération en relation avec un territoire (conseils de quartier, conseils de développement...), un service public ou un ensemble d'équipements (commissions locales de l'eau ou des services publics...)* »<sup>28</sup>.

Ces caractéristiques visent à répondre aux attentes et à contourner les obstacles soulignés précédemment. Il s'agit notamment de :

- Donner du temps à la réflexion, le processus durant au minimum deux jours, voire plusieurs semaines.
- Donner les moyens aux participants d'avoir accès à l'expertise disponible, de manière équilibrée et intelligible. Certains débats, par exemple dans la consultation délibérative, sont précédés de l'envoi plusieurs semaines avant la rencontre finale d'une information courte, équilibrée, conçue (sous la supervision d'un comité scientifique censé être lui-même équilibré) pour faciliter l'assimilation par les citoyens et encourager leur préparation avec les membres de leur entourage. Diverses techniques nécessitent la formation d'un « comité scientifique » chargé de veiller à l'équilibre des informations données (conférences de citoyens et consultations délibératives par exemple).
- Permettre l'expression de tous, assurer la « *multiplicité des perspectives* »<sup>29</sup>, par la diversité des personnes invitées et par une méthodologie volontairement inclusive. Des modérateurs professionnels s'assurent en général par exemple que tous les participants peuvent prendre la parole au cours du débat. Ces méthodes se distinguent donc, par exemple, des « *Stakeholder dialogues* » qui n'invitent autour de la table que ceux qui s'estiment intéressés par une question<sup>30</sup>.
- Faire émerger et prendre en compte la compétence des citoyens, parfois par le biais de recommandations que les autorités s'engagent à inclure plus ou moins directement dans leur travail normatif.
- Susciter un exemple : en employant un échantillon représentatif, en utilisant le relais des médias, en diffusant des sondages (dans la Consultation délibérative), le but est de stimuler un débat plus large et encourager d'autres citoyens à former leur jugement d'une façon plus réfléchie ;

---

<sup>28</sup> Loïc Blondiaux, « L'idée de démocratie participative, enjeux, impensés et questions récurrentes », conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal jeudi 11 novembre 2004

<sup>29</sup> Cass Sunstein, *ibidem*

<sup>30</sup> Voir à ce sujet le 3<sup>ème</sup> rapport du House of Lords Select Committee on Science and Technology, « Science and Society », 2000, <[www.parliament.the-stationery-office.co.uk](http://www.parliament.the-stationery-office.co.uk)>.

- Encourager commentateurs et acteurs politiques à se concentrer sur les préoccupations des citoyens, « faire porter la délibération collective sur des objets réels et non sur des mythes », comme l'exprime Pascal Perrineau<sup>31</sup>.

Effectivement, sans idéaliser des pratiques limitées et perfectibles, « la délibération aboutit à un résultat qui est davantage digne de respect » dans tous les cas, selon Bruce Ackerman, qui se base sur l'exemple de la vingtaine de consultations délibératives organisées à ce jour de par le monde<sup>32</sup>. Ces techniques délibératives permettent, selon Pascal Perrineau, « une démocratie plus prosaïque mais plus consistante »<sup>33</sup>. Les consultations délibératives, par exemple, montrent une évolution diverse de l'opinion des participants, un intérêt accru pour la politique, une prise de conscience de leur ignorance, et un besoin d'information<sup>34</sup>. Les dispositifs relatifs à des questions technologiques complexes (OGM, nucléaire, etc.) « ont démontré, notamment en relation avec des controverses sociotechniques, que la perspective d'une démocratisation des choix scientifiques commençait à devenir crédible »<sup>35</sup>.

A terme, comme l'a montré la campagne précédant le référendum français de mai 2005, **les citoyens sont demandeurs de formes de délibérations mieux construites**. Mais comment s'assurer toutefois que les délibérations soi-disant pensées ne manipulent pas les citoyens, au péril de la démocratie elle-même ? Il est en effet aisé de tromper le public sous couvert de vocables valorisants tels que « *délibération* » et « *participation* ». Ces techniques, quoique pensées, ont en effet aussi leurs **limites**, qu'illustre l'expérience conduite par Notre Europe le 21 mai 2005, et que présente l'étude d'Henri Monceau<sup>36</sup> :

- Au-delà de techniques tels que l'emploi d'un modérateur, le recours à un comité scientifique, il n'est pas certain que l'on évite les débats « téléguidés » de l'extérieur. La réflexion concernant les techniques disponibles pour faire émerger une expression réellement indépendante de tous les citoyens est engagée, mais reste à développer : comment organiser les modalités d'apprentissage pré-débat ? Quel temps est nécessaire au débat suivant quels types d'approche ? Comment adapter les techniques professionnelles des modérateurs de débat aux spécificités d'une délibération collective sur des questions politiques ? Comment créer les conditions qui permettront de faire émerger les non-dits ? D'explorer les aspects cachés d'une question sociale ?

---

<sup>31</sup> De manière très intéressante, le Jour de Délibération vise à permettre aux questions des citoyens d'émerger tôt dans la campagne. « Ce serait la fin des campagnes pré-enregistrées (...) ce qui permettrait aux commentateurs et aux candidats de se concentrer sur les enjeux et les questions soulevés dans les assemblées pendant la préparation du vote. »

<sup>32</sup> Ackerman, *ibidem*, p.65

<sup>33</sup> Perrineau, *ibidem*.

<sup>34</sup> Nonna Mayer, « Le sondage délibératif au secours de la démocratie », *Le Débat*, 96, septembre-octobre 1997, pp.67-72

<sup>35</sup> Loïc Blondiaux, *ibidem*

<sup>36</sup> Henri Monceau, « Constitution européenne et délibération : l'exemple des focus groups délibératifs à la veille du référendum du 29 mai 2005 », *Notre Europe, Etudes & Recherches*, n°45, novembre 2005.

- Quelle représentativité pour quel débat ? Ces exercices ont le mérite de réunir des échantillons représentatifs de la société. Il s'agit d'une démarche proactive bienvenue par rapport aux formes ordinaires de discussion qui ne s'adressent qu'à une frange politiquement et socialement active de la population. Elle soulève néanmoins trois questions : quelle représentativité souhaite-t-on assurer (sociologique ou politique) ? Comment s'assurer qu'en reproduisant un microcosme de la société on ne reproduise pas les limites du débat de la société elle-même ? Quelles techniques de débat instaurer et quelles variations de composition des panels permettraient de surmonter ce handicap<sup>37</sup> ? Certains formats (conférences de consensus, jurys de citoyens) sont trop petits pour permettre une représentativité significative.
- Quels experts pour répondre aux questions des participants ? On constate une grande variété des pratiques, tous les orateurs n'étant pas également à même de contribuer à remplir la mission de délibération publique. On constate notamment que les élus sont souvent conviés à participer, y compris lorsqu'il existe un enjeu électoral les affectant directement. On relève aussi parfois une grande variété des points de vue, mais pas suffisamment d'opposition entre intervenants. L'expérience suggère un certain nombre de pratiques qu'il conviendrait de creuser. Bernard Manin en présentait un certain nombre récemment<sup>38</sup>.
- Les pratiques diffèrent fortement quant au traitement par les autorités du produit de ces exercices, traité comme avis ou recommandations, comme simple outil de discussion ou comme élément de la prise de décision, de manière plus ou moins contraignante. L'important, indique la pratique, est avant tout que les attentes soient clairement explicitées<sup>39</sup>.

Les méthodes de contrôle et d'évaluation externe doivent être renforcées, sur la base notamment des efforts de clarification de Loïc Blondiaux<sup>40</sup>. Celui-ci détaille six dilemmes cruciaux propres aux exercices de démocratie participative locale, qui, avance-t-il, peuvent être autant de critères d'évaluation de la délibération collective en général :

Sans tomber dans le travers d'une démocratie idéalisée, on peut ne pas se résigner à espérer que la délibération populaire se fera correctement d'elle-même

dilemme de la représentativité : statistique/sociologique ou politique ? Dilemme de l'égalité : lieux d'intégration ou fabriques d'exclusion politique ? Dilemme de l'échelle à laquelle on souhaite faire participer les

---

<sup>37</sup> Un sujet tel que les OGM, choisi comme thème de discussion pour plusieurs conférences de consensus ne fait pas apparaître ce type de questionnement. Il reste pourtant valide. Pour illustrer l'importance de ce point de manière quasi-caricaturale, l'organisation d'un débat public actuellement en Afghanistan sur la place de la femme dans la société supposerait d'accorder une grande attention à ces trois questions.

<sup>38</sup> Bernard Manin, «Deliberation Across the Aisle », Judith Shklar Memorial Lecture, Dec. 2, 2004, Harvard University

<sup>39</sup> On trouve un bon exemple de pratique à cet égard en Grande-Bretagne dans sa conférence de consensus sur les biotechnologies de 1994, et des éléments d'information sur le site du Biotechnology and Biology Sciences Research Council : [www.bbsrc.ac.uk](http://www.bbsrc.ac.uk)

<sup>40</sup> Blondiaux, *ibidem*

citoyens : politique de proximité ou incitation à la montée en généralité ? Dilemme de la compétence : comment concilier les niveaux différents de compétence ? Dilemme du conflit : que souhaite-t-on produire, du consensus ou de la controverse ? Dilemme de la décision : souhaite-t-on réellement un partage du pouvoir et de la décision politique ? De même que les procédures de concertation locale souffrent d'une « forte variabilité et instabilité des procédures », explique-t-il, ces pratiques ne sont pas codifiées, les acteurs se les approprient plus ou moins bien : quelle évaluation, quel partage des pratiques<sup>41</sup> ?

Les éléments déterminants de la formation de l'opinion et des conditions permettant de contourner des phénomènes tels que la polarisation de groupe commencent seulement à être étudiés. Or, deux politologues qui ont analysé un jury de citoyens qui s'est tenu en Australie en 2000 ont montré que le changement d'attitude des participants s'est manifesté essentiellement pendant la phase initiale d'information, bien plus que pendant la phase suivante de discussion. Ceci invite à considérer l'ensemble des facteurs liés à la délibération et à ne pas se focaliser exclusivement sur la discussion formelle<sup>42</sup>.

Aucune innovation ne s'est frottée au défi d'une délibération multiculturelle, transnationale<sup>43</sup>. Le coût n'y est pas pour rien : plus ces techniques sont inclusives et sophistiquées, plus elles sont onéreuses. Les deux tentatives d'organisation de consultations délibératives paneuropéennes tentées à ce jour ont échoué sur cet écueil. L'étude publiée par Notre Europe conjointement à cet article en rend compte<sup>44</sup>.

Ces techniques montrent donc que, sans tomber dans le travers d'une démocratie idéalisée, on peut ne pas se résigner à espérer que la délibération populaire se fera correctement d'elle-même. Ces nouvelles techniques peuvent néanmoins elles aussi être améliorées. Ceci nécessitera une volonté réelle de la part des concepteurs de ces exercices, de leurs organisateurs, et de leurs « utilisateurs ».

---

<sup>41</sup> Le Danish Board of Technology mène sur ces questions un important travail de réflexion. Bernard Manin propose de créer un groupe d'universitaires, « The Friends of Deliberation », *ibidem*, 2 déc. 04

<sup>42</sup> Informations fournies par Manin, 2 déc. 04, *ibidem*.

<sup>43</sup> Malgré deux tentatives récentes d'organiser une consultation délibérative pendant la Convention (G.Amato) et en amont du référendum français (par les auteurs au nom de *Notre Europe*).

<sup>44</sup> Henri Monceau, *ibidem*

## 2 - L'imagination procédurale au service de la démocratie délibérative - pistes de recherche

Les considérations précédentes visaient non pas à apporter des méthodes toutes prêtes pour mener des délibérations collectives « de qualité », mais à montrer qu'il existe un vaste champ de recherche pour inventer de nouvelles procédures et améliorer celles qui existent déjà. On peut d'ores et déjà citer comme axes de réflexion :

L'évaluation approfondie des **conditions requises pour une participation réelle du public**. Il serait entre autres utile de **comprendre comment** :

- **Elaborer des critères** à partir desquels il sera possible aux acteurs d'évaluer une délibération collective.
- S'assurer que les exercices de délibération construite, impliquant en général un groupe de citoyens limité, restent au mieux **en contact avec l'extérieur** et bénéficient à **l'ensemble de la population**.
- **Maximiser les bénéfices tout en réduisant les coûts financiers** de la délibération.
- *L'évaluation des méthodes de délibération collective novatrices au regard des objectifs et contraintes relevés est également cruciale<sup>45</sup>. Il s'agirait notamment de :*
  - **Recenser** de manière exhaustive et d'**analyser** les techniques de démocratie participative autour de l'Union européenne et de par le monde.
  - Déterminer **quelles formes de délibération conviennent mieux à quels types de sujets** : une classification suivant le niveau de technicité par exemple serait-elle pertinente ?
  - Identifier les **facteurs favorisant au mieux la formation d'une opinion indépendante** et préciser les **critères d'une délibération collective « réussie »**<sup>46</sup>.

Il conviendrait également de mieux comprendre les mécanismes de formation de l'opinion :

- On veut encourager un débat de fond, se concentrant sur les préoccupations des citoyens. Mais **d'où viennent les interrogations que les citoyens soulèvent** dans

---

<sup>45</sup> G.Rowe, L. Frewer, « Public Participation Methods : A Framework for Evaluation », *Science, Technology and Human values*, 25(1), 2000

<sup>46</sup> Robert C.Luskin, James S.Fishkin, and Roger Jowell, "Considered Opinions: Deliberative Polling in Britain", *British Journal of Political Science*, 32 (July, 2002) : "Another question is how the information gains and changes in policy preferences came from the briefing materials, versus talking, reading and thinking about the issues in the gestation period between recruitment and deliberation, versus the small group discussions, versus the large group sessions with policy experts, versus the large group sessions with politicians, etc."

une délibération relative à une question politique ? Comment **permettre l'éclosion d'interrogations qui leur seraient propres** ?

- Des propositions telles que le Deliberative Day sont-elles effectivement de nature à **concentrer les débats** sur les enjeux véritables, à évacuer les considérations tacticiennes et démagogiques qui empêchent une véritable confrontation des idées (sur la question posée dans le cas d'un référendum) ?

Comment à l'avenir favoriser les conditions d'une délibération adéquate ?

- Peut-on, est-il pertinent de développer des **labels, des méthodologies reconnues** ? On notera avec intérêt que le professeur James Fishkin a déposé un droit d'usage sur le concept de « Deliberative Polling ». Contrairement à ce qui pourrait apparaître comme une tentative de mainmise intellectuelle sur le processus, ou de protection commerciale, il s'agit de s'assurer que la méthode est employée avec rigueur. Considérant la désinvolture avec laquelle des « conférences de consensus » sont aujourd'hui organisées, on ne peut qu'applaudir une telle démarche.
- Si les campagnes précédant les référendums sont généralement encadrées par des règles garantissant la répartition équitable des temps d'antenne, la définition claire du rôle du gouvernement, la transparence de l'utilisation des fonds par les partis, aucune règle n'encadre les démarches de démocratie participative. Ceci se justifie par le caractère non décisionnel de telles démarches. Est-il réaliste et utile de développer des **règles pour la délibération collective et la démocratie participative** ?
- Quelles **recommandations méthodologiques particulières pour les médias** pourraient-elles être formulées pour leur association à des formes de délibération collective construite ?

## Conclusion provisoire : Un champ qui reste à explorer

La délibération collective est essentielle à tous les niveaux de démocratie. Au niveau européen et national, référendum ne rime pas nécessairement avec confrontation des idées. La multiplication des débats ne doit pas non plus être considérée comme un horizon indépassable. Et les techniques novatrices de délibération collective ne doivent pas se reposer sur les lauriers que leur valent leurs bonnes intentions et leurs efforts méthodologiques.

Après avoir fait admettre le principe de la participation des citoyens aux processus d'élaboration des politiques et aux décisions publiques, **il est temps de réfléchir de manière systématique aux mécanismes permettant de promouvoir une délibération inclusive**, qui mette le nombre le plus large et varié possible de citoyens en capacité de participer. Les progrès possibles en la matière sont nombreux, mais nécessiteront une réflexion et une mise en pratique exigeantes.

En ce qui concerne la délibération citoyenne qui dépasse les frontières nationales, nous **n'avons ici fait qu'esquisser les enjeux**. Le terrain reste largement à défricher. Notre Europe s'y est employé en organisant le **21 mai 2005** des *'focus groups* délibératifs', dont les enseignements sont décrits par ailleurs, et qui montrent très réalistement les bénéfices et limites de ce type d'effort<sup>47</sup>. Au-delà de cet exercice ponctuel, Notre Europe mènera de **2005 à 2007** un travail de fond sur ces questions. D'ici 2007, le programme DIDACT - *Deliberation in Democracy: towards Active Citizenship Training* – aboutira à une grille d'analyse permettant de comprendre les mécanismes par lesquels les délibérations permettent aux citoyens de se forger une opinion, dégagera des recommandations pratiques pour l'organisation de délibérations novatrices, et contribuera à diffuser ces méthodes par la formation de formateurs.

---

<sup>47</sup> Henri Monceau, *op. cit.*

## ANNEXE 1 – Démocratie directe, représentative et participative : effort de clarification

Les notions de démocratie directe, représentative et participative ne devraient pas nécessiter de rappel. *A priori* distinctes mais complémentaires, leurs frontières ont néanmoins été obscurcies par différents partis pris philosophiques et soulignent des conceptions différentes du rôle des citoyens en démocratie.

La cellule de réflexion spécialisée dans les questions de démocratie directe en Europe, *Initiative & Referendum Institute – Europe*, définit la démocratie directe comme la forme de gouvernement dans laquelle « *le pouvoir souverain est aux mains des citoyens, c'est-à-dire que la souveraineté nationale appartient directement au peuple. Celui-ci exerce sa souveraineté directement, par exemple au moyen d'une législation 'populaire' (les citoyens proposent et approuvent les lois)* ». La caractéristique primordiale de la démocratie directe est donc l'association sans intermédiaire des citoyens à la décision publique (Glossaire du « Manuel de la démocratie directe », IRI Europe, Bruxelles, à paraître, fin 2005).

La démocratie représentative quant à elle s'est imposée au 19<sup>ème</sup> siècle comme forme incontournable de gouvernement des Etats modernes. Sur le fond, si ce n'est sur la forme, sa légitimité comme mode privilégié de gouvernement pour les groupes sociaux de grande taille fait peu débat parmi les démocrates. Dans une société élargie, explique Robert Dahl, c'est « *la seule forme praticable, quoique hautement imparfaite* » pour répondre aux critères démocratiques, que sont la participation véritable des citoyens ; l'égalité des votes individuels ; la possibilité de comprendre les enjeux politiques ; la possibilité de s'assurer que personne ne restreint l'agenda politique mais que tout le monde peut proposer des sujets au débat ; et l'assurance que tous les adultes ont les mêmes droits (Robert A. Dahl, *ibidem*, p.39). Ce régime permet « *aux citoyens d'élire leurs représentants et de les tenir plus ou moins redevables en les renvoyant, d'une certaine manière, aux élections suivantes* », précise-t-il (*ibidem*, p.93).

La démocratie participative s'est quant à elle progressivement ajoutée à ces deux notions dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit de permettre aux citoyens de prendre une part active au processus de conception des politiques publiques. Cette participation peut prendre des formes très variées : consultation informelle (site internet par exemple, où tout un chacun peut émettre son opinion) ou organisée (selon des méthodologies sophistiquées, détaillées plus bas, visant à permettre une opinion mieux informée de populations données) ; concertation visant à faire émerger les interrogations, attentes, priorités des citoyens. Par souci de clarté, nous proposons de limiter son domaine à l'élaboration des politiques publiques, et non à la décision, contrairement à un usage courant. Néanmoins, si la décision revient aux représentants élus, on aura compris qu'une réelle « participation » des citoyens implique une écoute et une prise en compte active de l'avis des citoyens par les élus.

Pour simplifier, en démocratie directe, le peuple décide. En régime représentatif, le peuple choisit, sanctionne ses dirigeants, et leur délègue sa souveraineté afin qu'ils puissent agir dans le sens du bien commun. Avec la démocratie participative, le peuple participe au processus d'élaboration des politiques publiques, il délibère, est informé, mais la décision reste entre les mains des représentants élus.

## ANNEXE 2 – Exemples de techniques de délibération novatrices

A titre d'exemple parmi une grande variété de techniques de délibération inclusives originales, on notera :

### A) LES METHODES PARTICIPATIVES D'ÉVALUATION DE QUESTIONS TECHNOLOGIQUES COMPLEXES

1. Consensus conferences : parmi les différents instruments de consultation citoyenne, les conférences de consensus<sup>48</sup> ont progressivement acquis une place primordiale, en particulier au Danemark, où elles ont été développées, au Royaume-Uni, et aux Pays-Bas. Le Danish Board of Technology les définit ainsi : « Une conférence de consensus peut être décrite comme une enquête publique au centre de laquelle un groupe de 10 à 16 citoyens reçoivent la mission d'évaluer une question socialement controversée du domaine de la science et de la technologie. Ces personnes, non expertes, posent leurs questions et expriment leurs préoccupations auprès d'un panel d'experts, évaluent les réponses de ceux-ci, et ensuite négocient entre eux. Le résultat est une déclaration consensuelle qui est rendue publique sous forme de rapport écrit à la fin de la conférence. »<sup>49</sup> Les citoyens se réunissent plusieurs week-ends, le processus complet durant environ 6 mois.
2. Scenario Workshops et Awareness Workshops sont, comme les conférences de consensus, des « méthodes d'évaluation technologique participatives »<sup>50</sup>. Elles utilisent des personnes non expertes et des experts pour améliorer le dialogue public en explorant différents scénarios et en partageant idées et opinions sur une question particulière<sup>51</sup>. Ce type de méthodologie a aussi été expérimenté par le Danish Board of Technology au début des années 1990.<sup>52</sup>

D'autres exemples sont disponibles sur le site du Danish Board : [www.tekno.dk](http://www.tekno.dk).

### B) LES TECHNIQUES QUI NE SONT PAS À L'ORIGINE CANTONNÉES À UN USAGE PARTICULIER

3. Citizen advisory group (CAG) : un groupe consultatif de citoyens rassemble en général minimum de 12 personnes représentatives d'une population particulière – avec l'appui d'un

---

<sup>48</sup> Rebaptisées "conférences de citoyens" en France.

<sup>49</sup> Simon Joss and John Durant, ed., *Public Participation in Science, The Role of Consensus Conferences in Europe*, Science Museum with the support of the European Commission Directorate General XII, 1995, p.9

<sup>50</sup> En anglais, « participatory technology assessment methods ».

<sup>51</sup> Selon le Loka Institute, "scenario workshops use several competing scenario narratives -- each describing the role of alternative infrastructural technologies and institutions in advancing an important social objective (such as environmental sustainability) - as the starting point for a participatory process. Diverse groups of stakeholder participants: (1) critique and revise each scenario; (2) use the refashioned scenarios as a starting point for developing preferred future visions for their own community or society; (3) identify barriers (e.g., cultural, institutional, technical, economic, and legal) to realizing their preferred visions; and (4) craft action plans for overcoming these barriers."

<[http://www.loka.org/pages/scenario\\_workshop\\_project.htm](http://www.loka.org/pages/scenario_workshop_project.htm)>

<sup>52</sup> Un récent exemple en France est un atelier organisé les 12 et 13 mars 2003 sur le thème "Precautionary Expertise for Genetically Modified Crops" à Paris. En Allemagne, le Ministère de la Recherche a initié il y a quelques mois un nouvel exercice de prospective scientifique qui implique, au-delà des scientifiques les plus connus, de jeunes experts et représentants de la société civile: <<http://www.futur.de/en/6371.htm>>.

organisme compétent, du type institut de sondage – qui se rencontrent à intervalle régulier pendant une période assez longue, environ un an, pour examiner l'information disponible sur un sujet donné et faire ensuite des recommandations

4. Collaborative information development : le processus est similaire aux CAG, mais le but est de faciliter l'information des citoyens en luttant contre la surcharge d'information. Un groupe, de taille et composition équivalent au CAG, prépare un « source book » permettant d'identifier les zones d'accord et désaccord sur les faits auxquels le public est appelé à s'intéresser.
5. Deliberative Polling<sup>53</sup> : la Consultation Délibérative<sup>®</sup>, développée par le professeur James Fishkin de l'université de Stanford, fournit un échantillon représentatif de citoyens, consultés une première fois "à froid", auquel on donne ensuite la possibilité de recevoir une information conçue de manière pédagogique et équilibrée concernant les différentes positions en présence. On leur permet de participer à un week-end de délibération pendant lequel ils peuvent discuter de la question entre eux et poser des questions à un panel – également équilibré – d'experts et leaders politiques. Les participants sont de nouveau interrogés à la fin du processus, qui permet ainsi de montrer quelle peut être l'opinion d'un public représentatif qui a eu la possibilité de s'informer, de réfléchir et de débattre sereinement, tout en impliquant et éduquant le public bien au-delà du cercle des participants, par la diffusion télévisuelle et un écho médiatique important<sup>53</sup>.
6. Deliberative Day : le concept a été développé par James Fishkin et Bruce Ackerman, professeur à la Yale Law School, qui le décrit ainsi : « *les citoyens sont invités à se réunir dans des assemblées locales de 500 personnes, elles-mêmes divisées en groupes d'une quinzaine de personnes, pour un jour entier de discussion. Le Jour de Délibération commence par un débat télévisé de 90 minutes opposant les partisans du 'oui' et du 'non'. Après ce débat, les citoyens discutent au sein des petits groupes de 15, puis dans les plus grandes assemblées. Les petits groupes commencent leur discussion là où le débat télévisé s'est arrêté. Chaque groupe passe une heure à définir les questions auxquelles les candidats nationaux n'ont pas répondu. Tout le monde se rend ensuite à l'assemblée de 500 personnes pour écouter la réponse donnée par les représentants locaux des deux positions aux questions qui ont été définies en petits groupes* »<sup>54</sup>. Le processus recommence l'après-midi et « *les discussions commencées en ce Jour national de délibération se poursuivront jusqu'au jour du référendum, et elles en entraîneront des millions d'autres dans un dialogue devenu progressivement national* ».
7. Citizens' juries : dans les jurys de citoyens, « *un échantillon de citoyens représentatif se rencontre pendant 4 ou 5 jours pour examiner avec attention une question publique importante. Le jury des citoyens, comprenant en général 18 individus, sert de microcosme du public. Les jurés reçoivent une compensation financière. Ils écoutent l'avis de divers experts et ont la possibilité de délibérer entre eux. Le dernier jour de leurs discussions modérées par des professionnels, les membres du jury présentent leurs recommandations au public.* »<sup>55</sup>

---

<sup>53</sup> Les sites Internet du Center for Deliberative Polling et du Stanford Center for Deliberative Democracy donnent plus d'informations sur cette technique : <<http://www.la.utexas.edu/research/delpol/>> et <<http://cdd.stanford.edu>>

<sup>54</sup> Interview parue dans *La vie des idées*, éd. La République des Idées, Paris, mai 2005, n°2, pp.59-66.

<sup>55</sup> Tel que définis par le Jefferson Center. Pour plus d'information sur cette technique : <[http://www.jefferson-center.org/citizens\\_jury.htm#what%20is%20a%20CJ](http://www.jefferson-center.org/citizens_jury.htm#what%20is%20a%20CJ)>

8. Focus groups : il s'agit d'une méthode qualitative utilisée fréquemment dans les analyses de marché. En général, un groupe de 10 personnes, approximativement représentatif de la population entière, est invité à discuter pendant environ deux heures d'une question particulière, en général guidé par un facilitateur professionnel. On n'attend pas du groupe qu'il formule des conclusions, mais on analyse le contenu des discussions pour ce qu'elles peuvent révéler d'utile.
9. Grâce au progrès technologique, les "e-consultations" et autres "electronic consensus building systems" sont apparus pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'administration publique<sup>56</sup>. L'idée des electronic town halls est d'utiliser la télévision pour diffuser des discussions informelles entre citoyens de différents horizons, l'objectif étant d'encourager le débat entre citoyens.

---

56 Les E-consultations ont par exemple été utilisées avec succès aux Pays -Bas depuis plusieurs années.

# Liste des Policy papers déjà parus

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- La coopération interparlementaire dans l'UE : l'heure d'un nouveau départ  
Morgan Larhant (août 2005)
- L'Europe sociale à l'épreuve de l'élargissement  
Marjorie Jouen et Catherine Palpant (juin 2005)
- Le premier référendum néerlandais : une évaluation à la veille du scrutin  
Arjen Nijboer (mai 2005).
- Garantir la victoire du « oui » : du premier au deuxième référendum irlandais  
Brigid Laffan et Adrian Langan (avril 2005).
- La stratégie de Lisbonne et la méthode ouverte de coordination : 12 recommandations pour une stratégie à plusieurs niveaux plus efficace  
Stefan Collignon, Renaud Dehousse, Jean Gabolde, Marjorie Jouen, Philippe Pochet, Robert Salais, Hugo de Sousa et Rolf-Ulrich Sprenger (mars 2005).
- La Commission européenne élargie  
John Petersson (février 2005).
- La Turquie aux portes de l'Europe  
Jean Marcou (octobre 2004).
- L'avenir du Pacte de stabilité et de croissance comme outil de coordination des politiques économiques  
Hugo de Sousa (avril 2004).
- Une stratégie de sécurité globale pour l'Union  
Sven Biscoop et Rik Coolsaet (décembre 2003).
- Saint Malo, cinq ans après : une évaluation de la PESD  
Jolyon Howorth (décembre 2003).
- 9/11 and the europeanisation of the anti-terrorism policy : a critical assessment  
Monica Den Boer (septembre 2003).
- L'élargissement de l'UE : une fuite en avant ?  
Daniel Vaughan Whitehead (septembre 2003).

- Responsabilités de l'Europe des 25 dans les rapports de voisinage  
William Wallace (juillet 2003).
  
- La Banque centrale européenne et la politique monétaire  
Hugo de Sousa (juin 2003).
  
- Peut-on imaginer des référendums à l'échelle européenne et à quelles conditions ?  
Yannis Papadopoulos (novembre 2002).
  
- Sécurité européenne : les perspectives de la PESD après le 11 septembre  
Jolyon Howorth (mars 2002).

Etude disponible en français et Anglais sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>



Education et culture

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.

La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© Notre Europe, décembre 2005